

II

Le Ministère des Affaires extérieures du Canada à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 24 avril 1969

N° DN-577

Le Ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la note de l'Ambassade n° 32 du 13 février 1969 et à l'échange de notes du 29 septembre et du 6 octobre 1966⁽¹⁾, concernant la réalisation d'une entreprise conjointe faisant appel à des fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta.

Le Ministère des Affaires extérieures est heureux de faire savoir à l'Ambassade que le Gouvernement du Canada accepte de remplacer les fusées météorologiques du type PWN-6A, utilisées à Cold Lake, par les fusées du type PWN-8B, conformément aux propositions formulées dans la note n° 32.

Le Ministère des Affaires extérieures est donc heureux de faire savoir à l'Ambassade que le Gouvernement du Canada consent à ce que la note n° 32 du 13 février 1969 de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique et la présente réponse, faisant foi en langues française et anglaise, constitueront une modification à l'accord mentionné plus haut, qui entrera en vigueur à compter de la date de la présente réponse.

Le Ministère des Affaires extérieures saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique les assurances de sa très haute considération.

R.P.C.
(R. P. Cameron)

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1966 N° 31.